

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande écrite de renseignements –no 1
en date du 11 novembre 1999

Demandeur : Régie de l'énergie

Question 5.1.4 Référence :

SCGM-5, document 1, page 9 de 14, ligne 9-11 :

« Le 1^{er} avril 1999, le contrat de 13,8 Bcf d'entreposage passé avec Union Gas qui devait arriver à échéance, fut prolongé pour une période de deux (2) ans soit, jusqu'au 1^{er} avril 2001. »

Préambule :

SCGM a des contrats d'entreposage chez Union Gas pour 21,2 Bcf selon la pièce SCGM-5, document 1, page 9, ligne 23.

Demandes :

- a) Veuillez élaborer sur les négociations éventuelles avec Union Gas quant au renouvellement de ces contrats.
 - b) Veuillez décrire les alternatives possibles à moyen et à long terme pour l'entreposage de gaz et son transport jusqu'à Montréal ainsi que votre stratégie d'approche de ce problème, pour éviter des hausses substantielles de tarifs pour vos clients.
-

Réponses :

- a) La Société a estimé le volume d'entreposage requis dans le sud-ouest ontarien au cours des prochaines années, pour répondre aux besoins de sa clientèle et a élaboré sa stratégie de négociation avec Union Gas. Les décisions prises par SCGM de même que la teneur des discussions amorcées avec Union Gas demeurent strictement confidentielles.
 - b) Les alternatives analysées font partie de la stratégie de négociation élaborée par SCGM et ne peuvent donc être divulguées présentement.
-